

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 12
Nombre de Membres votants : 12

Date de la convocation : 05 octobre 2023
Convocation affichée le : 05 octobre 2023
Procès-verbal affiché le : 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 09 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaients présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Jean-Pierre BATAIS — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN —
— Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Virginie ROBIOU —
Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

Absents excusés :

Absents : Franck SAMSON — Marie-Hélène BRANDILLY

Bruno DE VILLELE a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2023/77	Devis du site internet
-------------------------	------------------------

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération 2022/39 avait été prise le 18 mai 2022, délibération 2022/39 pour refonte du site internet de la Commune.
La société EXIG avait été retenue pour un montant de 4 287 € HT.

Cette prestation n'ayant pas été exécutée, Il convient aujourd'hui de réactualiser ce devis.

Un nouveau devis a été présenté au Conseil Municipal d'un montant de 4 697.50 € HT pour :

- Création du site internet 3 052.50 € HT
- Suivi site accompagnement 576 € HT puis 312 € HT par an
- Formation 250 € HT
- Hébergement et nom du domaine 134 € HT par an
- Mise en place de la newsletter 160 € HT
- Création de la charte graphique 300 € HT
- Mise en place de statistique sur le site 25 € HT
- Création pictogrammes 200 € HT

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- D'approuve le devis de la société EXIG d'un montant de 4 697.50 € HT
- D'autorise Le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente décision

SIGNATURES

Le Maire,

Loïc COMMEUREUC



Secrétaire de séance,

Bruno DE VILLELE